

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Avenant du contrat de cession avec l'association Chew chew pour le concert du 25 juin 2021 à la Ferme d'en Haut.

N° : VA_DEC2021_219

Service : Culture

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

décidons

De contractualiser avec l'association Chew chew pour le concert du 25 juin 2021 dans le cadre du Tour de chauffe à la Ferme d'en Haut. Suite à une erreur de rédaction, le contrat enregistré avec la décision VA_DEC2021_204 du 27 mai 2021 est modifié.

La ville versera la somme de 600 € TTC à l'association Chew chew pour le concert sur présentation d'une facture par mandat administratif.

Cette somme sera imputée sur le budget de l'année 2021.

Imputation comptable : 6288 314 5210

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.5.1 Ferme d'en Haut

Fait à Villeneuve d'Ascq
le lundi 7 juin 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-180187A-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 16 juin 2021



Direction Jeunesse, Sports, Culture et animation
Service Culture et fêtes populaires, Valorisation du patrimoine

AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Commune de Villeneuve d'Ascq, sise Place Salvador Allende, 59650 Villeneuve d'Ascq, représentée par Gérard CAUDRON, en sa qualité de Maire dûment habilité par la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 prise en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et agissant en vertu de la décision VA_DEC2021_219 du 07/06/2021

Numéro de SIRET : 215 900 093 00018

Code APE : 721A

TVA Intra-communautaire FR 57 215 900 093

Ci-après dénommé la ville d'une part,

ET

L'Association CHEW CHEW

Adresse postale : Association CHEW CHEW
85 Rue de pologne 59000 Lille

Siret/APE : 847 652 450 00010 – APE : 9002 Z

Représentée par Frédéric IOVINO en qualité de Président
Ci-après dénommé LE PRODUCTEUR, d'autre part.

IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :

L'article 6 du contrat de cession comporte une erreur de rédaction

Le contrat enregistré avec la décision **VA_DEC2021_204 du 27 mai 2021** est donc modifié comme suit :

ARTICLE 1 : L'ARTICLE 6 : MODALITES DE PAIEMENT est modifié comme suit :

L'ORGANISATEUR s'engage à verser à l'association Chew chew (PRODUCTEUR) la somme de 600 € (six cent euros) T.T.C, transport compris jusque Lille.

Le paiement s'effectuera par chèque à l'ordre de « l'association Chew chew » sur présentation d'une facture, aux montants et dates suivantes:

-600 € (six cent euros) T.T.C le jour de la représentation (25 juin 2021) à l'issue de celle-ci.

Ces sommes seront imputées sur le budget de l'année en cours de La Ferme d'en Haut à l'imputation 6288.314.5210.

ARTICLE 2 :

Tous les autres articles du contrat restent inchangés

Fait à Villeneuve d'Ascq en trois exemplaires le 07 juin 2021

Pour l'association Chew chew
(Le Producteur),
Le Président,
Frédéric IOVINO

Pour la Ville
(L'organisateur),
Le Maire,
Gérard CAUDRON

